

## Communiqué de presse

---

### La Ville de Morges débloque 500'000 francs pour soutenir les entreprises et les manifestations

---

**Morges, le 3 septembre 2020. Le Conseil communal a validé, lors de sa séance du 2 septembre, deux aides financières d'un montant total de 500'000 francs pour soutenir les PME et les manifestations impactées par le COVID-19.**

La Municipalité de Morges a développé un dispositif de mesures, dont certaines étaient actives dès la fin du semi-confinement, en mai dernier. Dans un premier temps, il s'agissait notamment de maintenir les subventions sociales, sportives ou culturelles ou encore de suspendre durant trois mois les délais de remboursement des prêts accordés par la Ville aux entreprises qui en avaient fait la demande.

Avec le vote à l'unanimité du Conseil communal, ce sont 300'000 francs de plus qui sont débloqués pour préserver le tissu économique morgien et 200'000 francs pour redynamiser les manifestations, véritables atouts pour le rayonnement de la ville. Au niveau financier, cela représente environ 6% des recettes fiscales annuelles des personnes morales.

#### **Un plafond à 50'000 francs**

L'aide maximale par entreprise et par manifestation est fixée à 50'000 francs. Par ailleurs, les entreprises doivent démontrer leur viabilité (hors COVID) et afficher un chiffre d'affaires inférieur à 2'500'000 francs. Les ayants-droits ont jusqu'au 16 octobre pour déposer leur demande.

La Municipalité

Morges, le 3 septembre 2020

---

#### **Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :**

Mme Mélanie Wyss, Municipale en charge des Finances, tél. +41 (0)78 881 48 70

M. Cyril Horisberger, chef de service Finances, tél. +41 (0) 21 804 96 22

---